LES ENJEUX

BUSINESS RÉGLEMENTATION

Berck-sur-Mer : une décision qui pourrait chambouler la stratégie foncière des groupes casinotiers

Vincent Reynaert
Publié le 22 juillet 2025 . Lecture estimée : 6 min

La décision du Conseil d'État rendue le 17 juillet 2025 dans l'affaire opposant la commune de Berck-sur-Mer au Grand Casino de Dinant marque une étape juridique majeure pour l'ensemble du secteur des jeux d'argent en France. Cette affaire, a priori locale, pourrait avoir des répercussions profondes sur la manière dont sont structurées les délégations de service public (DSP) liées à l'exploitation des casinos.

Le casino de Berck-sur-Mer est installé dans un lieu emblématique : l'ancienne gare ferroviaire de Berck-Plage, construite en 1909, désaffectée en 1955, puis acquise en 1991 par le Groupe Partouche. Ce dernier a réhabilité le site pour en faire un établissement de jeux, inauguré sous sa forme actuelle en 1998.

La concession d'exploitation de ce casino faisait l'objet d'un troisième appel d'offres lancé par la commune de Berck-sur-Mer en décembre 2024. L'appel d'offres incluait une clause précisant que les candidats devaient être déjà propriétaires ou titulaires d'un bail sur le bâtiment accueillant le casino.

La lecture de cet article est réservée aux membres

Abonnez-vous gratuitement ou connectez-vous
Envie de lire la suite ?
Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accedez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

Je crée mon profil
Déjà abonné ?
Connectez-vous :

Adresse E-mail *
Mot de passe *

Mot de passe oublié ?
Connexion